

LES CONGES DE MALADIE POUR LES FONCTIONNAIRES TITULAIRES

	Durée maximale	Dont plein traitement	Dont demi-traitement ou 60%	Conseil médical en formation restreinte	DSDEN 24 : affaires médicales	Pièces à fournir
Congé de maladie ordinaire (CMO)	1 an	3 mois	9 mois (50%)	CMO atteignant 12 mois - pas de reprise sans avis du conseil médical	CMO de plus de 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Certificat simple du médecin ✚ Certificat médical détaillé <u>sous pli confidentiel</u>
Congé de longue maladie (CLM)	3 ans	1 an (Pour les ATSS, le maintien des primes s'effectue à hauteur de 33%)	2 ans (60%) (Pour les ATSS, le maintien des primes s'effectue à hauteur de 60%)	- Octroi - Prolongation à demi-traitement - Reprise en fin de droit		<ul style="list-style-type: none"> ✚ Courrier de demande de l'agent ✚ Certificat simple du médecin ✚ Certificat médical détaillé <u>sous pli confidentiel</u>
					- Prolongation à plein traitement - Reprise avant épuisement des droits	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Courrier de demande de l'agent ✚ Certificat simple du médecin avec pour une prolongation : la durée (3 ou 6 mois). Et pour une reprise : la date.
Congé de longue durée (CLD)	5 ans	3 ans (Pour les ATSS le traitement ne tient pas compte de IFSE)	2 ans (50%) (Pour les ATSS le demi traitement ne tient pas compte de IFSE)	- Octroi - Prolongation à demi-traitement - Reprise en fin de droit		<ul style="list-style-type: none"> ✚ Courrier de demande de l'agent ✚ Certificat simple du médecin ✚ Certificat médical détaillé <u>sous pli confidentiel</u>
					- Prolongation à plein traitement - Reprise avant épuisement des droits	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Courrier de demande de l'agent ✚ Certificat simple du médecin avec pour une prolongation : la durée (3 ou 6 mois). Et pour une reprise : la date.

L'ensemble de ces modifications de traitement interviennent, suite à la modification du décret n°86-442 du 14 mars 1986, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Toutes les demandes sont à adresser à l'adresse : DSDEN 24 – Affaires médicales – 20 rue Alfred de Musset CS 10013 24054 PERIGUEUX CEDEX